

M. CALMET Alain
Saint-Genis
26740 SAUZET
Tel 04 75 46 30 19
Por.06 322 687 00

Le 28 / 08 / 2021

CROUS DE LYON
59 rue de la Madeleine
69365 LYON cedex 07

Réf. : Gabin CALMET – INE 081264995FD
Objet : Rectification du statut de boursier

Madame, Monsieur,

Dans l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019, je ne m'étais pas rendu compte que la déclaration pré-remplie avait automatiquement retiré ma fille Leila CALMET des enfants à charge, ce qui était une erreur :

- une rectification est en cours (accusé réception des impôts ci-joint)
- ma fille était bien étudiante (certificat de scolarité ci-joint)
- vous pouvez d'ailleurs certainement le vérifier auprès du CROUS de Clermont-Ferrand.

Nous avons donc 2 enfants à charge étudiants dans le secondaire à une distance 150 km et mon fils Gabin CALMET sera bien boursier échelon Obis.

Plutôt que d'attendre une régularisation qui est inéluctable, il nous semble plus simple pour tout le monde, si cela est possible, que vous rectifiez sans attendre son dossier social étudiant.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.



A. CALMET



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Cet accusé de réception est délivré par la Direction générale des Finances publiques.

Vous avez déposé une demande, le 19/08/2021 à 16:29, qui a été enregistrée sous le numéro 1111327293.

Vous serez informé(e) du traitement de votre demande par un message envoyé à votre adresse électronique alain.calmet@yahoo.fr.

Nos services répondront à votre demande dans un délai d'environ 5 jours. Merci de ne pas la renouveler.

Vous pouvez suivre l'avancement du traitement de votre demande en consultant votre messagerie sécurisée, disponible dans votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr.

Rappel de votre demande

ALAIN CALMET (identifiant 1434761381109)

Ma demande sur l'impôt sur le revenu ou les prélèvements sociaux

Madame, Monsieur,

J'avais laissé sans modification la déclaration pré-remplie 2020 sur les revenus 2019 sans me rendre compte que vous aviez automatiquement retiré ma fille Leila CALMET des enfants à charge, ce qui est une erreur.

Le problème n'est pas le montant de l'impôt mais que cette erreur nous retire le statut de boursier et de bourse au mérite avec un manque à gagner très important.

J'ai une part de responsabilité dans la vérification mais il n'est pas normal que des enfants à charge soient supprimés automatiquement sans nous alerter de façon plus évidente de cette modification.

Vous trouverez ci-joint les attestations de scolarité au 31/12/2019.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir un avis d'imposition rectificatif le plus rapidement possible ou au moins une lettre d'engagement qui permettra de débloquer le bourse auprès du CROUS.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pièce(s) jointe(s) fournie(s) :

Impots2020revenus2019OubliLeilaCharge.pdf

M. CALMET Alain
Saint-Genis
26740 SAUZET
Tel 04 75 46 30 19
Por.06 322 687 00

Le 19 / 08 / 2021

Centre des impôts des particuliers
Rue Rodolphe Bringer
BP 257
26216 MONTE LIMAR cedex

Réf. : N° fiscal 14 34 761 381 109 C
Objet : Recalcul de l'impôt 2020 sur les revenus de 2019
URGENT

Madame, Monsieur,

J'avais laissé sans modification déclaration pré-remplie 2020 sur les revenus 2019 sans me rendre compte que vous aviez automatiquement retiré ma fille Leila CALMET des enfants à charge, ce qui est une erreur.

En effet au 31/12/2019 nous avons bien 2 enfants à charge :

- Ma fille Leila CALMET était en prépa BCPST au Lycée Thiers (Marseille)
- Mon Fils Gabin CALMET était en prépa MPSI au Lycée du Parc (Lyon)

Même chose au 31/12/2020 :

- Ma fille Leila CALMET était en école d'ingénieur à Vet'Agro'Sup (Clermont Ferrand)
- Mon Fils Gabin CALMET était en prépa MP au Lycée du Parc (Lyon)

Le problème est que cette erreur nous retire le statut de boursier et de bourse au mérite avec un manque à gagner très important.

J'ai une part de responsabilité dans la vérification mais il n'est pas normal que des enfants à charge soient supprimés automatiquement sans nous alerter de façon plus évidente de cette modification.

Vous trouverez ci-joint les attestations de scolarité au 31/12/2019.

Je vous prie de bien vouloir nous faire parvenir un avis d'imposition rectificatif le plus rapidement possible ou au moins une lettre d'engagement qui permettra de débloquent le bourse auprès du CROUS.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.



A. CALMET



LYCÉE DU PARC

1 BOULEVARD ANATOLE FRANCE
69006 LYON 6E

Certificat de scolarité

Académie de LYON

Année scolaire 2019-2020

Je soussigné(e) P. CHARPENTIER, PROVISEUR

certifie que l'élève : CALMET Gabin, Prosper, Michel

né(e) le : 30/04/2002 à SEVRES (092)

résidant : 445 ROUTE DE MARSANNE

QUARTIER SAINT GENIS

Code postal : 26740

Commune : SAUZET

Pays : FRANCE

est inscrit(e) sur les registres de l'établissement et fréquente régulièrement

dans la formation : CPGE1 MPSI (MATH.PHYS SC.INGENIEUR) la division : 833

en qualité de : INTERNE DANS L'ETABLISSEMENT

fait à : LYON 6E

le : jeudi 29 août 2019

Cachet et signature

Le Proviseur,

 <p>LYCEE THIERS depuis 1802 MARSEILLE du Collège aux Grandes Écoles</p>	<p>LYCEE THIERS - LYCEE POLYVALENT REGIONAL 5 PLACE DU LYCEE 13232 MARSEILLE CEDEX 1</p>	<p>ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE</p>
---	--	---------------------------------

Leïla CALMET
RUE MAZAGRAN
INTERNAT DU LYCEE

13001 MARSEILLE

CERTIFICAT DE SCOLARITE
Année 2019-2020

Je soussigné GALLO Eric, PROVISEUR, certifie que l'élève :

CALMET Leïla
né(e) le **31/12/2000** à **SEVRES (92)**

Résidant : RUE MAZAGRAN INTERNAT DU LYCEE
13001 MARSEILLE

est actuellement inscrit(e) sur les registres de l'établissement et fréquente régulièrement dans la formation CPGE2 BCPST (BIO.CHI.PHYS.SC TERRE) la division 2BCPST1 en qualité de INTERNE DANS L'ETABLISSEMENT.

Fait à *MARSEILLE CEDEX 1*, le 08/10/2019

Le Chef d'Établissement



A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'LYCEE THIERS MARSEILLE' around the perimeter and 'Le Proviseur' in the center.